



Syndicat National
Force Ouvrière
des **Cadres** des
Organismes Sociaux

La lettre de La Michodière

N°29-2023 – 21 septembre 2023

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Bruno Gasparini, Directeur Gérant



EDITO

L'EMPLOYEUR SEUL FACE À L'IMPASSE TENDUE PAR LA TUTELLE

S'il avait pu arracher l'an dernier le « à prendre ou à laisser » avec une augmentation de 3,5%, l'employeur n'a pas su nous convaincre sur l'offre promotionnelle de fin d'année à 1,5% sur six mois, assortis d'une mesurette non pérenne. **Le jeu du « c'est mieux que rien » ne marche pas quand il est proche de « pas grand-chose ».**

Aujourd'hui, **l'ensemble des Organisations Syndicales Nationales suspend sa participation aux réunions paritaires sur les autres sujets que les salaires.**

Personne n'est dupe quant à la réelle responsabilité de l'échec ; l'employeur doit en rajouter dans le panier de la ménagère s'il veut sortir de l'impasse et de la rupture du dialogue social.

Faut-il rappeler que les revendications portent sur une augmentation compensatrice de l'inflation cumulée 2022 et 2023, sur des enveloppes classifications à la hauteur des enjeux de rattrapage et de fidélisation et sur la sauvegarde de notre couverture santé par une majoration de la participation employeur ?

Au-delà de la plateforme commune, le SNFOCOS n'a eu de cesse de réclamer, sans avoir à attendre d'autres arbitrages, l'optimisation des « accessoires de salaires » que sont le passage de 50% à 75% de la prise en charge des abonnements de transport, la revalorisation des titres repas, de l'indemnité de télétravail, des indemnités de déplacement, de la prime de transport inchangée depuis 1975 et son extension à tous.

A ce point de blocage, qui est parti pour durer, l'intersyndicale va solliciter un RDV auprès de Madame la Première Ministre.

Bruno Gasparini, Secrétaire Général du SNFOCOS

SOMMAIRE

Page 1 : Edito du SG L'employeur seul face à l'impasse tendue par la tutelle
Pages 2 à 3 : Salaires Communiqué de presse intersyndical : les Fédérations unies face au mépris du Ministère et de l'UCANSS
Pages 3 à 4 : INC Retraite du 20 septembre 2023 Déclaration préalable du SNFOCOS
Pages 5 et 6 : ARS Réunion du CNC du 19 septembre 2023 – Déclaration liminaire SNFOCOS/FEC
Pages 7 et 8 : Informaticiens du SNFOCOS Les conséquences des COG sur les missions des informaticiens au sein de la Sécu
Page 9 : Syndicalisation Lettre à un non-syndiqué
Page 10 : Mobilisation du 13 octobre 2023 Communiqué intersyndical
Page 11 : CSE Webinaires organisés par le SNFOCOS
Page 12 : Agenda



SALAIRES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE INTERSYNDICAL : LES FÉDÉRATIONS UNIES FACE AU MÉPRIS DU MINISTÈRE ET DE L'UCANSS !



SALAIRES : LES FEDERATIONS UNIES FACE AU MEPRIS DU MINISTERE ET DE L'UCANSS !

L'intersyndicale regroupant les fédérations CFTD, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO et l'UNSA dit « ASSEZ ! » à l'Ucanss/Comex et exige de véritables négociations !

Aucune organisation syndicale n'apposera sa signature sur les accords salaires et on vous dit pourquoi.

A la sécurité sociale, la « négociation » sur les salaires n'en porte que le nom, l'employeur reste enfermé dans le carcan budgétaire imposé par les Pouvoirs publics !

La première réunion, le 13 décembre 2022, n'a été qu'un constat : les moyens n'ont pas été donnés et toute discussion était impossible. S'en sont suivis six mois au cours desquels l'ensemble des organisations syndicales ont questionné chaque semaine l'Ucanss sur les mesures prévues pour les salariés dans un contexte inédit d'inflation.

Face au silence méprisant de l'employeur et des Pouvoirs publics à l'égard des personnels de la Sécurité sociale et à l'absence de prise en compte quant à l'urgence de la situation, l'intersyndicale a mobilisé les salariés et s'est rendue le 22 juin au Ministère de la Santé et de la Prévention (une de nos quatre tutelles, avec les ministères des comptes publics, des Solidarités et du Travail) afin de faire entendre leurs revendications. Le Ministère s'était engagé à donner un arbitrage budgétaire sous quinzaine avec l'attribution de réels moyens de négociations à la revalorisation salariale et aux classifications. Concernant la revendication de porter de 50% à 60% la part patronale de la cotisation complémentaire Santé, le Ministère s'était aussi engagé à apporter une réponse.

Le 31 août, les organisations syndicales ont participé à une réunion de « pseudo négociation ». En effet, les mesures proposées par l'Employeur étaient :

- 1,5% de revalorisation de la valeur du point
- Une prime « Partage de la Valeur » non pérenne et non socialisée qui laisse de côté 1/3 du personnel,

Ces mesures étaient non négociables, à prendre ou à laisser.

Face à cet affront, l'intersyndicale a demandé à l'Ucanss de retourner au Ministère pour obtenir de réels moyens afin d'ouvrir une véritable négociation.

La réunion du 12 septembre n'aura été qu'une pâle et consternante copie de celle du 31 août : pas de moyens supplémentaires et donc pas de négociation mais toujours une proposition « à prendre ou à laisser ». Cette réunion d'information a même revêtu un caractère lunaire lors que l'employeur nous a vanté la force et l'importance de l'effort consenti pour les salariés

de l'Institution. Face à ce qui pouvait être légitimement perçu comme une provocation, l'intersyndicale a préféré quitter cette réunion.

Pour l'intersyndicale, les mesures proposées par les autorités de tutelle, retransmises par l'Ucanss, ne peuvent pas être seulement « à prendre ou à laisser ». Ces mesures sont très loin du compte et sont très en deçà des attentes et besoins légitimes des salariés et en total décalage avec l'inflation ! Ce, alors, même que les Pouvoirs publics appellent à la négociation dans les branches professionnelles.

L'intersyndicale refuse l'absence de négociations à la Sécurité sociale et d'être assimilée à une chambre d'enregistrement.

L'intersyndicale refuse de valider des injonctions qui n'ont qu'un seul effet : Appauvrir les salariés de la Sécurité sociale.

Les fédérations CGT, FO, CFDT, CFE-CGC, CFTC et l'UNSA exigent :

- La compensation de la perte du pouvoir d'achat par une véritable augmentation significative de la valeur du point au 1er janvier 2023 qui a minima, tienne compte du niveau d'inflation
- L'attribution d'enveloppes budgétaires permettant entre autres, la revalorisation des coefficients, la reconnaissance des compétences et le déroulement de carrière, connues en amont de l'ouverture des négociations portant sur les trois classifications des emplois et des rémunérations, Employés et Cadres, Praticiens Conseils et Agents de Direction
- Que le régime des complémentaires de santé obligatoires se rééquilibre par une répartition de la cotisation 60% Employeur et 40% Salariés avec un budget complémentaire de 34 millions d'Euros soit 0,6% de la masse salariale.

L'intersyndicale se réunira dès le 19 septembre au soir pour convenir des actions à mener.

Elle engage d'ores et déjà les militants de chacune de nos organisations à se rencontrer dans les caisses et à décider des initiatives qu'ils jugeront appropriées pour favoriser la défense de ces revendications.

Le 18 septembre 2023



INC RETRAITE DU 20 SEPTEMBRE 2023

DÉCLARATION PRÉALABLE DU SNFOCOS

L'INC Retraite s'est tenue le 20 septembre 2023 et l'intersyndicale a fait lecture de sa déclaration sur les salaires. Le SNFOCOS a pu également rajouter une déclaration sur la situation dans les Carsat où le passage de la réforme se fait en force « sans périodure » (que vous trouverez ci-dessous).

Le Directeur Général a eu un discours courageux et s'est mis à « portée de claque » pour reprendre son expression qualifiant son service public. Une expression fâcheuse qu'il semble aujourd'hui regretter tant les conditions dans les caisses sont quasi explosives.

Inutile de vous confirmer que tous ses efforts de communication sont actuellement inaudibles dans le contexte où l'intersyndicale attend de vraies réponses aux problèmes structurels de pouvoir d'achat.

Bruno Gasparini, Secrétaire Général du SNFOCOS

Monsieur le Directeur,

Ne comprenant pas votre communication dans les médias et votre obstination, avant de débiter cette INC, le SNFOCOS porte directement au sein de cette instance, le ressenti des agents :

- « Je suis sorti de la réunion en larmes, je suis un conseiller aguerris et je ne sais plus par quel bout prendre un dossier »,
- « Je suis en Burnout total. Malgré l'avis de mon médecin qui souhaite m'arrêter, je continue de travailler parce que mes collègues sont déjà débordés. Je ne veux pas en rajouter une couche »,
- « Je ressens de la frustration car je ne peux pas faire mon travail dans la sérénité »,
- « Toujours un couac avec nos outils. Un coup feu rouge, un coup feu orange, un coup feu vert »,
- « On est noyé sous les consignes, webinaires et teams. On ne sait plus par où commencer »,
- « On ne sait plus quelle est la réponse à donner aux assurés »,
- « Plus ça va, plus je mens aux assurés »,
- « Ex-invalides, EJ au 1er septembre 2023, un programme qui n'est pas prêt. Nous allons provoquer des ruptures de ressources à des assurés déjà fragilisés »,
- « On est moins nombreux et il y a toujours plus de travail. C'est décourageant ».

Mesurez-vous l'état dans lequel se trouvent vos agents ?

Mesurez-vous l'usure et les difficultés auxquels tout l'encadrement doit faire face alors que vous continuez à demander toujours plus de résultats ?

Mesurez-vous le mécontentement des assurés qui n'arrivent pas à avoir de réponse sur leurs droits ?

Les deux points inscrits à l'ordre du jour de notre réunion sont emblématiques.

Une COG qui nous vante des objectifs de prise en charge de qualité, d'optimisation de fonctionnement, de garantie d'accès aux services de l'Assurance retraite, d'automatisation de nos processus de traitement...Et en même temps satisfaire encore plus les assurés, les actifs et les retraités.

Le point sur la mise en œuvre de la réforme des retraites, nous laisse à penser que, comme vous l'avez exprimé, nous sommes prêts et sereins. Nous ne vivons décidément pas la même réalité.

Les salariés de la Branche sont exposés à l'inquiétude des futurs retraités, au mécontentement des assurés dont les dossiers n'avancent pas, à la multiplication des consignes, à la mise à jour d'applicatifs informatiques sans aucune « formation » préalable.

L'encadrement ne peut que constater cette surcharge de travail, l'adaptabilité devient obligatoire, le tout sans reconnaissance professionnelle, ni reconnaissance salariale. La réforme est là, mais les outils ne suivent pas, les effectifs non plus.

Nous vous le répétons, l'encadrement et les agents ne sont ni prêts, ni sereins.

Aujourd'hui, nous faisons face à une situation inédite. Vous prônez un discours totalement dissocié de la réalité, laissant les cadres dans les CARSAT faire face à une catastrophe annoncée.

Nous attendons de votre part, un signe fort face à ce malaise et l'ouverture d'un vrai dialogue social.

*La Délégation du SNFOCOS : Sabine Vavasseur, Stéphane Paulet et
Jean-Marc Baldi*



ARS : RÉUNION EN CNC DU 19 SEPTEMBRE 2023

DÉCLARATION LIMINAIRE SNFOCOS / FEC

Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire Général, Madame la Directrice des ressources Humaines, Madame la représentante de l'UCANSS, Mesdames, Messieurs :

Le 31 août 2023, toutes les Fédérations ont signifié à la Directrice de l'UCANSS leur rejet des « propositions » faites par le gouvernement et l'UCANSS concernant la prétendue négociation en cours sur les salaires des agents de la Sécurité Sociale et partant des agents exerçant au sein des ARS.

Il a été expliqué et détaillé le caractère inacceptable de mesures qui ne viendraient qu'entériner **une terrible perte de pouvoir d'achat** pour les collègues alors même qu'ils sont en proie aux pires difficultés pour faire face à leurs charges quotidiennes, pour satisfaire leurs besoins et ceux de leur famille.

Il a été une nouvelle fois exposé la nécessité de répondre à cette situation par la seule mesure qui puisse résoudre ces difficultés, c'est-à-dire l'augmentation de la valeur du point au minimum à hauteur de l'inflation.

Toutes les Fédérations ont demandé qu'un retour soit fait au Ministre pour expliquer cette situation de blocage et que soit enfin dégagée l'enveloppe nécessaire à la satisfaction de cette revendication répondant à l'attente de l'ensemble des agents.

Malgré cela, Monsieur le Ministre a soumis à la réunion du 12 septembre 2023 un nouveau projet qui est une copie quasi-conforme du précédent, illustrant une nouvelle fois l'absence de réelle négociation.

Vous envoyez l'UCANSS proposer de faire deux accords plutôt qu'un :

- L'un sur l'augmentation de la valeur du point à 1,5 %
- L'autre sur la prime de Partage de la Valeur dont vous relèveriez le plafond en établissant 6 tranches au lieu de 3.

Monsieur le Ministre, le SNFOCOS et FO FEC dénoncent ces artifices, visant notamment à laisser penser que l'employeur aurait fait évoluer sa position.

Monsieur Le Ministre que pouvons-nous penser des déclarations successives de certains ministres, dont celles du Ministre Darmanin et pas plus tard qu'hier du Ministre Lemaire sur France2 qui de façon que l'on peut qualifier de parfaitement démagogique pour les salariés UCANSS déclare que le problème en France c'est le niveau des salaires et qu'il faut augmenter immédiatement ces derniers de 5% puis de 5% en 2024 ?

Monsieur le Ministre vos projections à 1.5% sont sans rapport avec la réalité quotidienne de la hausse exponentielle des prix à laquelle sont confrontés les agents quand il s'agit de se nourrir, de se chauffer ou encore de payer son loyer.

La réalité, c'est que le gouvernement et plus particulièrement le Ministère de la Santé et par voie de conséquence l'UCANSS ne cèdent rien, mais au contraire, persistent et signent de façon particulièrement honteuse.

Monsieur le Ministre, vous ne prenez en considération :

- ni l'urgence de remédier à la situation économique et sociale catastrophique dans laquelle se trouvent les agents
- ni la nécessité de s'inscrire dans un dialogue social de qualité - comme vous n'avez de cesse d'en promouvoir l'augure mais sans aucune mise en œuvre
- ni la nécessité d'écouter les Fédérations et de négocier dans ce contexte.

Pire, vous voudriez que les organisations syndicales soient associées à cette honte !

Les Organisations syndicales vous ont répondu et nous ne marchons pas dans votre jeu qui consiste à mépriser les agents et les organisations syndicales.

Vous comprendrez donc – si vous en avez la volonté – que toutes les Fédérations aient décidé de quitter la réunion du 12 septembre 2023.

Il ne peut, en effet, être question de se prêter davantage à cette parodie de négociation ni d'accepter les méthodes de notre Ministère de la Santé et de l'UCANSS.

C'est également pour l'ensemble de ces raisons qu'aucune Fédération ne s'est rendue à la réunion du 14 septembre du premier groupe de travail sur la classification UCANSS en vue de la future négociation.

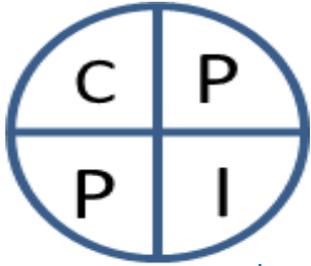
Cette posture est d'autant plus légitime que les Fédérations ne disposent d'aucune information permettant de penser qu'une enveloppe suffisante et nécessaire sera débloquée pour répondre à notre revendication d'une classification permettant de réels déroulements de carrière et des mesures collectives et automatiques.

Les Fédérations sont désormais contraintes de discuter des futures dispositions à prendre dans le contexte de blocage où nous nous trouvons sur le sujet des salaires et dont le gouvernement et l'UCANSS sont les seuls responsables.

Les représentants SNFOCOS-FEC au CNC : E DONNADIEU - J ROBINOT-D CARRIERE-L CASTRA



Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**



INFORMATIENS DU SNFOCOS

LES CONSÉQUENCES DES COG SUR LES MISSIONS DES INFORMATIENS AU SEIN DE LA SÉCU

Les Conventions d'Objectifs et de Gestion (COG) de la Sécurité Sociale sont des accords conclus entre l'État et les différentes branches de la Sécu. Elles établissent les orientations stratégiques et les objectifs à atteindre pour les organismes de la Sécurité Sociale sur une période donnée.

Ces COG définissent souvent des orientations en matière de Systèmes d'Information et de technologies à utiliser dans les organismes de la Sécurité Sociale ainsi que les moyens associés. Les objectifs annoncés dans ces Conventions d'Objectifs et de Gestion des différentes branches de la sécurité sociale et qui sont relayés par les différentes directions des Caisses Nationales ont communément pour ambitions :

- d'accroître la performance et l'agilité de leurs Systèmes d'Information (SI),
- d'accélérer l'automatisation de leurs tâches de gestion de masse grâce à des investissements renforcés dans leurs SI,
- d'exploiter davantage les données dont elles disposent pour les mettre à disposition de leurs partenaires,
- de déployer des projets interbranches à forte valeur ajoutée,
- d'industrialiser les services,
- d'atteindre une performance maximale des produits informatiques pour approcher des gains d'efficacité optimaux.
- ...

A la lecture de certaines COG et spécifiquement celle de la Branche Maladie, nous comprenons bien que les buts recherchés, quand on parle du SI, sont :

- les gains d'efficacité,
- les gains de productivité,
- la performance maximale,
- la dématérialisation et l'automatisation des tâches,
- la réduction des délais d'accès aux données,
- la modernisation des socles et la réduction de la dette technique,
- la mise en place de nouveaux services,
- la maîtrise des risques et de la sécurité du SI,
- le travail collaboratif interbranches,
- ...

En conséquence, nous nous posons les questions suivantes :

1. Quelle est la stratégie RH qui devrait être développée pour préserver d'une part la continuité des activités et d'autre part mettre en œuvre les évolutions demandées aux SI ?
2. Quelles sont les ressources qui seront déployées pour assurer la mise en place de la stratégie RH ?

Prenons pour exemple la COG de l'Assurance Maladie. On nous annonce l'embauche de 430 équivalents temps plein (ETP) pour l'informatique. Notons que ces ETP n'iront pas dans les services informatiques des organismes qui ont une charge de travail qui ne cesse de s'accroître, mais à la Cnam !

Cette COG a-t-elle prévu suffisamment de ressources pour porter les évolutions du SI ?

Non, car même avec ces 430 ETP annoncés, ce n'est guère suffisant quand on sait que des départs considérables d'informaticiens sont prévus dans les années à venir. Alors comment faire et avec quelles ressources faudra-t-il assumer les objectifs annoncés dans cette COG ?

Devrions-nous peut-être trouver un certain réconfort dans la fierté affichée par l'UCANSS concernant l'augmentation de 75 % du nombre potentiel d'alternants au sein du Réseau (environ 2000), bien que nous supposions que la plupart d'entre eux ne s'engageraient pas dans un CDI à terme ? Non, car cette aide, qualifiée de bon marché et temporaire, qui vise à pallier les difficultés des organismes sociaux à recruter, en particulier dans le domaine informatique, ne parvient pas à assurer la fidélisation, en raison de la modestie de nos salaires.

De surcroît, en l'absence d'une GVT en hausse et qui ne génère pas d'attractivité, cette situation n'apporte aucun soulagement pour les informaticiens de la Sécurité Sociale. Ces derniers sont conscients qu'avec un nombre d'ETP presque équivalent, ils auront à assumer un nombre accru de missions.

Mais bien que l'intention actuelle soit de réinternaliser des postes informatiques au sein de la Sécu (Cnam, Cnaf, etc.), nous avons des inquiétudes quant à la possibilité que cela se traduise, comme cela s'est souvent produit par le passé, par un recours massif à la sous-traitance pour porter les évolutions demandées aux SI, et voir confier aux nouveaux embauchés la charge de gérer cette sous-traitance. En effet, les évolutions des effectifs métiers au sein de la Cnam par exemple, sont surprenantes. Les responsables d'applications et les concepteurs-développeurs sont en voie de disparition alors que les managers et les chargés de mission croissent en grand nombre. En clair : c'est une bureaucratisation de l'informatique, car les nouveaux postes sont inadaptés à la fonction informatique et destinés plutôt à piloter les équipes de la sous-traitance informatique aux dépens de l'avancement des carrières de nos collègues informaticiens.

En résumé, les conséquences des COG sur les informaticiens sont manifestes : ils sont soumis à davantage de contraintes afin d'améliorer leurs performances, d'optimiser leurs méthodes de travail et de s'assurer que les solutions informatiques qu'ils développent répondent aux exigences tout en étant efficaces. Tout cela, malgré des ressources en personnel limitées, une rémunération modeste et l'absence d'opportunités de progression professionnelle significatives !!!

Cher(e)s collègues, afin de soutenir et améliorer vos conditions de travail, le Snfocos travaille actuellement sur une plateforme revendicative qui vous touche directement. Nous vous encourageons à vous joindre à nous, à partager vos préoccupations et à prendre part à l'élaboration de cette plateforme. Vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : cisnfocos@gmail.com

Le SNFOCOS est à vos côtés et entend faire entendre sa voix et la vôtre !



SYNDICALISATION

LETTRE À UN NON-SYNDIQUÉ !

Syndicat National Force Ouvrière
des Organismes

Cher collègue, cher ami non-syndiqué,

Revenons ensemble sur les grèves et manifestations contre la « réforme » des retraites de ce début d'année 2023.

Tu me diras peut-être :

« Tout ça pour ça ? Au final le gouvernement a fait ce qu'il a voulu non ? »

Je pourrais quant à moi te répondre que ça s'est joué à peu, que le résultat a failli être tout autre, que le gouvernement a été poussé à de lamentables manœuvres procédurales pour s'en sortir, qu'ainsi il a montré son vrai visage, qu'au moins le peuple a pu faire entendre sa voix de manière calme, pacifique, argumentée, et ça grâce à ses organisations syndicales.

Que si les syndicats n'étaient pas forts en France, nous serions peut-être passés à 65, 66 ou 67 ans.

Je pourrais aussi te dire que si tant de parlementaires se sont ouvertement positionnés contre cette réforme, c'est que les puissantes mobilisations syndicales ont montré à ces politiciens d'où soufflait le vent de l'opinion populaire.

Je pourrais te dire que cette victoire aux forceps laissera des traces, et aura certainement des conséquences dans les urnes.

Mais je voudrais te parler de toi.

Est-ce que tu ne t'es jamais dit : quand même, c'est bien ce que font les syndicats ?

Quand même, ils ont un certain courage, une certaine ténacité à faire la grève sur plusieurs mois, en y perdant des journées de salaire.

Et en regardant en toi-même, est ce qu'à aucun moment tu ne t'es dit :

Quand même, j'aurais pu leur filer un coup de main, s'ils avaient été un peu plus nombreux, un peu plus forts, peut-être qu'ils auraient pu gagner ?

J'aurais peut-être dû participer, j'aurais peut-être dû adhérer à un de ces syndicats.

Et là je te répondrais :

Oui, rejoins-nous ! Aide-nous ! Adhère au syndicat de ton choix !

Tu y trouveras des collègues solidaires, tu ne seras plus un spectateur des événements mais un acteur de la défense de nos droits communs conquis au prix fort par le passé.

Et comme je prêche tout de même pour mon syndicat, « libre et indépendant de toute influence politique », engagé pour la justice sociale, je t'attends au SNFOCOS !

Contacte le syndicat SNFOCOS présent dans ton organisme ou à défaut, le SNFOCOS National : 2 rue de la Michodière 75002 Paris 01 47 42 31 23

snfocos@snfocos.fr ou adhérez via le formulaire en ligne sur <https://snfocos.org/adherer/>



MOBILISATION

COMMUNIQUÉ INTERSYNDICAL : EN FRANCE ET EN EUROPE LE 13 OCTOBRE MOBILISÉ-ES CONTRE L'AUSTÉRITÉ, POUR LES SALAIRES ET L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

EN FRANCE ET EN EUROPE LE 13 OCTOBRE mobilisé·es contre l'austérité, pour les salaires et l'égalité femmes-hommes

Les organisations syndicales appellent toutes et tous à rejoindre les manifestations du 13 octobre. Au cours des derniers mois, les travailleuses et les travailleurs sont descendus dans la rue partout en Europe. En France, l'intersyndicale a conduit un mouvement social historique pour s'opposer à la réforme des retraites qu'elle continue de dénoncer. La journée du 13 octobre représente une première mobilisation dans un cadre syndical européen. La manifestation à Paris accueillera des délégations de nombreux pays.

Le mouvement syndical européen est appelé à se mobiliser pour plus de solidarité, pour, l'emploi et pour une économie qui donne des résultats concrets aux travailleuses et travailleurs, pour des salaires plus élevés et des emplois de qualité, pour une plus grande protection sociale, pour une transition environnementale socialement juste, pour des investissements pour des services publics de qualité qui garantissent les droits des citoyennes et citoyens. Les organisations syndicales françaises s'opposent à toute décision européenne qui conduit à des politiques d'austérité.

En France, de nombreuses négociations sont en cours, il faut donc se mobiliser pour qu'elles aboutissent à une amélioration des droits des travailleuses et travailleurs. A quelques jours de la Conférence sociale, les organisations syndicales et de jeunesse sont unanimes sur la nécessaire égalité femmes-hommes, sur l'augmentation des salaires, du SMIC, des pensions,

des minima sociaux et bourses d'études, mais aussi sur la conditionnalité des aides publiques aux entreprises. L'intersyndicale rappelle que les exonérations et allègements de cotisations sociales accordés aux employeurs fragilisent notre système collectif de protection sociale.

De même, les organisations syndicales qui participent aux négociations sur les retraites complémentaires Agirc Arrco et l'Assurance chômage y porteront leurs revendications et y pèseront de tout leur poids pour améliorer les droits des retraité·es et des chômeuses et chômeurs.

Les politiques d'austérité sapent aussi les services publics, particulièrement l'Hôpital ou l'Éducation nationale. L'intersyndicale l'affirme, ce ne sont pas des dépenses mais des investissements pour notre société et la population. Les services publics sont une richesse pour toutes et tous.

Les organisations syndicales rappellent leur attachement aux valeurs républicaines, aux libertés démocratiques, individuelles et collectives en particulier le droit de grève et de manifester.

L'intersyndicale réaffirme son refus de toute régression sociale et appelle, le 13 octobre, à se mobiliser par des rassemblements, des manifestations, des actions, y compris par la grève et des débrayages, pour plus de justice sociale.

Pour plus de justice sociale, toutes et tous mobilisé·es le 13 octobre !

Intersyndicale - 15 septembre 2023



CSE

WEBINAIRES ORGANISÉS PAR LE SNFOCOS INSCRIVEZ-VOUS !



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

LE SNFOCOS ORGANISE DES WEBINAIRES SUR LE CSE

INSCRIVEZ-VOUS !

A la demande de plusieurs adhérents, le SNFOCOS va organiser différents webinaires concernant le CSE. Il est primordial que le SNFOCOS soit présent au sein des CSE de nos établissements, d'où la mise en place de ces webinaires qui traiteront de différents points :

- LES MISSIONS DU CSE
- POURQUOI SE PRÉSENTER ?
- LA MISE EN PLACE D'UNE CAMPAGNE ÉLECTORALE
- LE RÔLE DU DS
- LE RÔLE DU REPRESENTANT SYNDICAL AU CSE
- LE RÔLE DU RÉFÉRENT HARCÈLEMENT



WEBINAIRES

CSE

webinaire.snfocos@gmail.com

Ces webinaires à destination de tous les adhérents dureront environ 1H30 et permettront un échange important entre nous et nous tenterons de répondre à vos questions et interrogations que vous soyez déjà élu ou en réflexion pour vous présenter.

Afin de permettre un moment d'échanges constructifs, plusieurs dates vous sont proposées :

- MARDI 19 SEPTEMBRE DE 16H30 à 18H00
- MERCREDI 20 SEPTEMBRE DE 16H30 à 18H00
- LUNDI 2 OCTOBRE DE 16H30 à 18H00
- JEUDI 5 OCTOBRE DE 16H30 à 18H00



Pour vous inscrire, il vous suffit d'envoyer un mail à l'adresse dédiée : webinaire.snfocos@gmail.com pour qu'on vous communique le lien Teams.

Ces webinaires seront réalisés par Christophe Rabot, Jean-Philippe Bourel et Jérôme Aubert. Si vous avez des interrogations, n'hésitez pas à nous interpeller sur l'adresse mail dédiée à ces webinaires : webinaire.snfocos@gmail.com

Au plaisir de vous rencontrer lors de ces réunions.



Inscrivez-vous sur webinaire.snfocos@gmail.com dès à présent !

Il reste 2 sessions, celles des 2 et 5 octobre prochains

**CHERS CAMARADES,
POUR VOTRE INFORMATION,
EN RAISON DE LA TENUE DE NOTRE CONSEIL NATIONAL LA SEMAINE
PROCHAINE, LA PROCHAINE LETTRE DE LA MICHODIÈRE PARAÎTRA
LE JEUDI 5 OCTOBRE PROCHAIN.**



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

POUR ADHÉRER AU SNFOCOS

Contactez le syndicat SNFOCOS présent dans votre organisme ou à défaut, le SNFOCOS National : 2 rue de la Michodière 75002 Paris 01 47 42 31 23

snfocos@snfocos.fr ou adhérez via le formulaire en ligne sur <https://snfocos.org/adherer/>

AGENDA

21 septembre 2023 :

Réunion Groupe de travail Classification Champ ADD

25 septembre 2023 :

Bureau National du SNFOCOS

26 et 27 septembre 2023 :

Conseil National du SNFOCOS à Marseille

26 septembre 2023 :

RPN Révision des paramètres du régime de couverture des frais de santé – Accord du 12 août 2008

28 septembre 2023 :

Journée ARS à la Confédération FO

29 septembre 2023 :

INC Maladie

NOS PARTENAIRES



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)

